



Conseil d'Administration du 16 mars 2021
Procès-verbal approuvé

➤ **Membres du conseil d'administration :**

Membres présents :

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A :

Marc DUMAS ; Virginie DUPONT ; Guy GOGNIAT ; Pierre-Yves MANACH ; Karine VALLÉE

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège B :

Frédéric BEDEL ; Nadine DE LA PALLIERE ; Catherine KERBRAT-RUELLAN ; Agnès LECOMPTE ; Arnaud PERROT ; François THEOU

Collège des personnels BIATSS :

Nathalie BOURDET LE BOULICAUT ; Charlotte DE SENTENAC ; Geneviève LE BARBIER ; Ludovic LE BOEDEC ; Philippe LE MEE

Collège des usagers :

Swann LE GOFF ; Alice GONNET

Collège des personnalités extérieures :

Thierry CATROU

Membres de droit avec voix consultative :

Jean-Roch SAUVÉ ; Agnès SONOIS ; Christine GOSSELIN

Membres représentés :

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A

Sylviane LLINARES donne procuration à Marc DUMAS

Collège des BIATSS

Gilles GASSELIN donne procuration à Frédéric BEDEL

Collège des usagers

Maxime BOURY donne procuration à Alice GONNET

Collège des personnalités extérieures

Bernard POULIQUEN donne procuration à Virginie DUPONT

David ROBO donne procuration à Virginie DUPONT

Anne-Valérie RODRIGUES donne procuration à Karine VALLEE

Maxime DUBOURG donne procuration à Guy GOGNIAT

➤ **Membres invités présents :**

Sébastien LE GALL, vice-Président du CA ; Fabrice VELY, vice-Président Lorient Agglomération ; Daniel LAURENT, Directeur de l'UFR LLSHS ; Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN, Doyen de l'UFR DSEG ; Éric MARTIN, Directeur de l'ENSIBS ; Marie-Hélène HABASQUE, Directrice des affaires financières ; Cédric POUVREAU, Directeur adjoint de l'IUT de Lorient ; Thomas ROMIER, Commissaire aux comptes ; Sonia JAFFRO, Directrice des ressources humaines ; Nathalie LESCOAT, Directrice du Service des affaires statutaires et juridiques - secrétaire de séance ; Laure DARLEON, Agent du Service des affaires statutaires et juridiques - secrétaire de séance.

Ordre du jour :**1 – Informations générales**

- 1.1 – Point d'information sur le fonctionnement de l'Alliance Universitaire de Bretagne

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2021**3 – Finances**

- 3.1 – Demandes de sorties d'inventaire 2020 pour l'UBS
- 3.2 – Compte financier 2020
- 3.3 – Tarifs de l'offre de formation et certifications CLUBS

4 – Ressources humaines

- 4.1 – Campagne d'emplois 2021/2022 – Additif rectificatif
- 4.2 – Incidences de la revalorisation du SMIC sur les grilles de salaire des contractuels de catégories C et B et des contractuels sous contrats de recherche

5 – Formation et vie étudiante

- 5.1 – Montant et modalités d'attribution d'aides exceptionnelles incluant la distribution de bons alimentaires, d'hygiène et bons culture aux étudiants boursiers dans le cadre de la crise COVID-19

6 – Questions diverses

La Présidente ouvre la séance.

Annonce est faite des membres présents ainsi que des procurations.

1 – Informations générales

1.1 – Point d'information sur le fonctionnement de l'Alliance Universitaire de Bretagne

Virginie DUPONT rappelle que l'Alliance Universitaire de Bretagne (AUB) rassemble l'Université Bretagne Occidentale (UBO), l'École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB) et l'UBS. Des réunions de directoire sont organisées tous les mois. Un logo a été défini, qui sera toujours associé aux différents logos de l'ensemble des établissements, et un travail est en cours sur le site internet. Des discussions portent actuellement sur l'élaboration d'un document budgétaire qui sera présenté lors d'un prochain CA de l'UBS. Des réunions de comités opérationnels thématiques sont organisées régulièrement de façon à définir un certain nombre d'actions qui pourraient être portées en 2021. Par ailleurs, il a été pris la décision que les moyens de l'AUB en 2021 paieront la cotisation à la Maison des Sciences de l'Homme de Bretagne (MSHB) mais aussi la cotisation des établissements sur la plateforme des projets européens et la contribution des établissements pour le collège doctoral. L'État attribue 600 k€ à l'AUB au titre des emplois qui ont été transférés de l'ex-UBL vers l'AUB, dont 180 k€ pour l'UBS et 420 k€ pour l'UBO. Les emplois de proximité transférés à l'UBS sont actuellement occupés alors que l'UBO n'a encore rien dépensé de la somme de 420 k€.

Les dossiers d'accréditation de formation seront déposés en 2021. Or, Virginie DUPONT constate que les dates de dépôt d'accréditation de l'UBO et de l'UBS sont différentes puisque l'UBO déposera l'ensemble de son dossier d'accréditation, licence et master, en mars 2021 alors que l'UBS déposera son dossier d'accréditation licence en mai 2021 et son dossier d'accréditation master en octobre 2021, ce qui peut créer quelques difficultés pour les masters co-accrédités entre l'UBO et l'UBS. Lors du dernier contrat, il y avait trois diplômes de master co-accrédités et trois seront de nouveau déposés lors de la prochaine accréditation, axés sur le domaine de la mer : master en ingénierie de conception mécanique, master en biotechnologies, master en ingénierie des zones côtières et littorales. Une autre spécialité de master concernant la banque et la finance n'a pas été représentée en co-accréditation mais la volonté reste forte pour maintenir les diplômes qui rassemblent davantage l'UBO, l'ENIB et l'UBS.

Par ailleurs, l'ENIB et les écoles d'ingénieur de l'UBS et de l'UBO se sont engagées dans une réflexion commune pour proposer une structuration des écoles au sein de l'AUB. Ce travail a beaucoup avancé lors de l'année 2020. Il s'agit d'une structuration en institut national polytechnique (INP) c'est-à-dire sous la forme d'un établissement à personnalité morale et juridique dans lequel l'ENIB deviendrait une école interne et l'ENSIBS et l'ESIAB deviendraient deux écoles associées. Virginie DUPONT ajoute que l'ENSTA Bretagne, école relevant du Ministère des Armées, souhaiterait rejoindre le consortium qui est en train de se construire.

Virginie DUPONT annonce qu'un nouvel appel PIA (PIA4) vient d'être lancé avec la possibilité pour les établissements de déposer de nouveaux projets. Ce PIA4 s'intitule « Excellence ». L'UBS souhaite répondre à cet appel à projet avec les partenaires de l'AUB en s'appuyant fortement sur l'aspect transformant des écoles d'ingénieur et en y apportant des projets en lien avec la stratégie de l'UBS. Les chefs d'établissement et les trois directeurs d'école d'ingénieur se sont réunis cette semaine avec le recteur pour discuter de la préparation de ce projet. Le recteur a d'ailleurs assuré de tout son appui et invite les établissements à poursuivre dans la construction de ce nouveau projet.

Éric MARTIN indique que l'INP est un enjeu pour les écoles de se fédérer et de travailler ensemble dans le cadre d'un réseau de plus d'une quinzaine d'écoles qui existent en Bretagne. Cette structure fédérale est tout à fait opportune par rapport aux établissements de rattachement. Ce projet a été présenté aux autres présidents d'INP en France et il ressort que la qualité des formations d'ingénieur et du projet est tout à fait recevable aux yeux du réseau des INP.

Pierre-Yves MANACH aimerait avoir plus d'informations sur le souhait de l'ENSTA Bretagne d'intégrer l'INP.

Virginie DUPONT explique que des discussions préliminaires ont été engagées avec l'ENSTA Bretagne et elle a fait part de son envie forte de rejoindre l'INP et de quitter le partenariat avec l'IMT Atlantique.

Pierre-Yves MANACH s'interroge sur le devenir de l'école doctorale IMT ENSTA Bretagne et aimerait savoir si ce rapprochement sous-entend que l'ENSTA Bretagne quitterait le concours des Mines.

Virginie DUPONT rappelle que l'école doctorale MathSTIC est co-accréditée jusqu'en 2022, et le Rectorat et le Ministère voient d'un mauvais œil le départ de l'ENSTA Bretagne de l'école doctorale. Par ailleurs, l'ENSTA n'est pas non plus très favorable pour quitter cette école doctorale.

Éric MARTIN ajoute que les écoles qui se trouvent dans des INP ont des modalités de recrutement très différentes. L'ENSTA va donc rester sur ses concours.

Guy GOGNIAT croit comprendre que l'INP fonctionne comme une université, c'est-à-dire que les écoles restent autonomes. Il aimerait aussi avoir des renseignements en termes de calendrier.

Virginie DUPONT explique que l'INP devient un établissement avec l'ENIB comme école interne et les autres écoles s'inscrivent en association dans l'ensemble. Le projet avance progressivement.

Éric MARTIN annonce que la publication du projet pourrait être envisagée, au plus tôt, en janvier 2023. Il faudrait trouver dans le PIA4 de quoi adosser financièrement la création de cette structure assez originale. Il faudra aussi établir les conventions entre l'UBS et cet établissement pour permettre aux écoles internes de pouvoir trouver leur organisation et leur fonctionnement.

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2021

Sébastien LE GALL présente ce point.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (26 votes pour) le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 février 2021.

(Délibération n°14-2021)

3 – Finances

3.1 – Demandes de sorties d'inventaire 2020 pour l'UBS

(Document de présentation, slide 8)

Agnès SONOIS informe que ce point a pour but de mettre en conformité l'inventaire physique et l'inventaire comptable par rapport à la sortie des biens. Ces sorties concernent des biens obsolètes, essentiellement composés de matériel informatique et scientifique ainsi que de vidéoprojecteurs. Le montant des sorties de l'actif est de 252 k€. Par ailleurs, des matériels ont également été cédés et ont été sortis de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable. Il s'agit notamment des biens acquis dans le cadre du programme Campus France-Sénégal à hauteur de 97 k€ et des biens cédés à l'UBO et à l'Université Rennes 1 suite à la dissolution du CFAUB au 31 décembre 2019, à hauteur de 184 k€.

Virginie DUPONT souhaite que les conventions soient signées dans les bons délais concernant le campus France-Sénégal. L'UBS a en effet avancé de l'argent pour amortir du matériel qui ne sera pas dans l'établissement.

Frédéric BEDEL confirme qu'il faut être vigilant, d'autant plus que le dispositif s'avère très complexe.

Pierre-Yves MANACH s'interroge sur le matériel envoyé au Sénégal.

Virginie DUPONT identifie des ordinateurs qui ont été achetés pour accompagner le développement des formations, un chromatographe, une imprimante, un thermocycleur et une machine binaire.

Pierre-Yves MANACH imagine que l'UBS n'est pas la seule université impliquée dans le campus France-Sénégal.

Virginie DUPONT estime qu'il y a davantage d'écoles que d'universités au sein de ce campus. Elle croit d'ailleurs que l'UBS est la seule université à avoir délivré cette année des diplômes parmi tous les partenaires.

Frédéric BEDEL informe que le Président de la République et le Président sénégalais ont décidé de créer le campus France-Sénégal il y a un peu plus de trois ans. L'objectif était d'engager des établissements à développer des diplômes et de la recherche avec des partenaires locaux. Le projet a été porté par un conseiller de l'Elysée et le président du CNAM était en charge du processus. Un consortium d'établissements a été mis en place avec quelques établissements publics.

Frédéric BEDEL croit que l'UBS est actuellement le seul établissement à avoir délivré des diplômes d'Etat dont un diplôme de licence professionnelle à 23 étudiants de l'Université de Dakar et un diplôme de Master 1 en ingénierie mathématiques à 28 étudiants de l'Université de Dakar. Les établissements privés se sont associés en France pour développer des diplômes dans des établissements privés au Sénégal qui sont à plusieurs milliers d'euros, ce qui n'est pas l'objectif de l'UBS qui est en partenariat avec des établissements publics.

Virginie DUPONT propose d'inscrire un point à l'ordre du jour lors d'un prochain CA sur le bilan du campus France-Sénégal pour informer les administrateurs.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (26 votes pour) les demandes de sorties d'inventaire 2020 pour l'UBS.

(Délibération n°15-2021)

3.2 – Compte financier 2020

(Document de présentation, slides 11-40)

Marie-Hélène HABASQUE informe que l'élément de contexte le plus marquant en matière de gestion financière sur l'exercice 2020 est bien évidemment la crise sanitaire dont les conséquences budgétaires ont été sensibles, tant sur le volet « Dépenses » que sur le volet « Recettes ». Il s'agit d'un exercice tout à fait atypique et certaines comparaisons habituelles entre exercices ne s'avèrent pas pertinentes en 2020. La crise « Covid » a induit, côté dépenses, des surcoûts sur certains postes mais surtout des économies substantielles sur d'autres. La facturation des recettes ainsi que le rythme des encaissements ont été perturbés sur l'exercice.

Le solde budgétaire correspond à la différence entre les recettes encaissées et les décaissements de l'année (crédits de paiement), soit la variation de trésorerie générée par les opérations budgétaires. Dans un second temps, après intégration des opérations non budgétaires pour comptes de tiers, la variation de la trésorerie est obtenue. Le résultat comptable correspond à la différence entre les produits et les charges sur l'exercice comptable en prenant en compte le fait générateur de la créance ou de la dette. Ces deux visions se complètent et chacune a son périmètre propre pour comptabiliser les opérations. Ainsi, pour l'UBS, le solde budgétaire est déficitaire de - 1,9 M€ alors que le résultat comptable issu de la situation patrimoniale affiche un résultat positif sur l'exercice de + 2,8 M€. Marie-Hélène HABASQUE présente successivement le compte financier pour les diverses entités (UBS, Fondation) et signale qu'un seul vote sera demandé au CA sur le périmètre réglementaire requis c'est-à-dire la vision agrégée (UBS + Fondation).

Agnès SONOIS présente la vision patrimoniale et le résultat comptable du compte financier 2020 de l'UBS. Elle signale notamment que le bon résultat en 2020, largement justifié par les répercussions de la crise sanitaire, ne doit pas occulter une trajectoire financière qui tend à fléchir nettement sur les trois prochaines années. Le dialogue stratégique de gestion mené en octobre 2020 avec le Rectorat a explicité cette tendance déjà évoquée devant le CA au moment du vote du budget 2021.

Marie-Hélène HABASQUE présente ensuite le compte financier de la Fondation. Elle fait notamment part d'un commentaire de Stéphane MÉRIAU, Président de la fondation, qui déclare que « Comme pour de nombreuses organisations, 2020 a été une année très particulière pour la fondation UBS en raison de la crise sanitaire. Le modèle économique de la fondation repose sur le mécénat privé et le soutien public à des projets, des financements qui sont formalisés dans le cadre de conventions pluriannuelles. En temps normal, les financements vont à leurs termes permettant le déroulement des activités des projets tel que prévu dans leur programme initial. Cette année, le contexte économique, a conduit des mécènes à se désengager de la fondation priorisant le maintien de leurs propres activités. Parallèlement, la contractualisation avec de nouveaux mécènes ou le renouvellement de partenaires déjà engagés n'a pas abouti pour les mêmes raisons. Ce n'est pas l'intérêt des projets qui n'a pas su emporter le soutien des entreprises mais bien les incertitudes économiques qui ont pesé. Il est tout de même constaté au niveau national un report du mécénat des entreprises vers le social et la santé, domaines qui étaient déjà prioritaires. »

Agnès SONOIS évoque enfin le fonds de roulement et la trésorerie. Le fonds de roulement reste stable à hauteur de 10,8 M€, représente 50 jours de fonctionnement (seuil prudentiel 30 jours) et

permet de confirmer le plan d'investissement voté au budget initial 2021. Par ailleurs, La variation de la trésorerie sur l'exercice est de - 1,5 M€ et le niveau final s'établit à 9,5 M€. Pour l'établissement, la trésorerie correspond à 44 jours de fonctionnement, au-delà de la préconisation de 30 jours, et permet d'honorer de façon satisfaisante les engagements souscrits ou prévus au budget initial 2021. Enfin, le délai moyen global de paiement des factures est de 28 jours en 2020, en augmentation par rapport à 2019 (17 jours), sachant que le seuil réglementaire est de 30 jours. Le recours au travail à distance est en partie responsable de cette hausse du délai pour payer les fournisseurs.

Virginie DUPONT souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des services de la DAF et de l'agence comptable pour ce travail. La situation de l'UBS se retrouve dans la grande majorité des établissements universitaires sur le territoire, c'est-à-dire avec un résultat 2020 très excédentaire.

Pierre-Yves MANACH se demande s'il y a un risque que l'État baisse sa subvention s'il se rend compte que l'UBS dispose d'une trésorerie importante.

Virginie DUPONT assure qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir de ce point de vue. La trésorerie à 44 jours n'est pas énorme. La particularité en 2020 est qu'il y a eu moins de dépenses que ce qui avait été imaginé au début de l'année. Par ailleurs, l'UBS a été destinataire d'un certain nombre de recettes au titre de l'apprentissage.

Marie-Hélène HABASQUE informe que le Ministère demande à l'établissement de montrer la décomposition du fonds de roulement et de la trésorerie pour déterminer le montant réellement mobilisable. Des montants de trésorerie et du fonds de roulement sont ainsi déjà affectés à certaines opérations, notamment des opérations pluriannuelles.

Thomas ROIMIER, Commissaire aux comptes, rappelle que deux rapports sont à établir :

- Le premier rapport sur l'UBS est un rapport de certification et sans observation, à l'exception des deux points historiques qui concernent la comptabilisation des passifs sociaux.
- Le deuxième rapport sur la Fondation est un rapport de certification pure et simple.

Sébastien LE GALL précise que le Rapport Annuel de Performance (RAP) vient en complément du compte financier. Celui-ci détaille l'utilisation des fonds ouverts par action dans l'Université pour l'année 2020.

Virginie DUPONT rappelle les principaux éléments de la délibération.

Article 1 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 942.7 ETPT (808.8 ETPT sous plafond et 134 ETPT hors plafond)
- 82 560 506 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 67 806 506 € Personnel
 - 9 381 228 € Fonctionnement
 - 5 373 169 € Investissement
- 84 724 564 € de crédits de paiement dont :
 - 67 814 628 € Personnel
 - 8 994 119 € Fonctionnement
 - 7 915 817 € Investissement
- 82 777 640 € de recettes
- - 1 946 924 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 132 847,71 € en report à nouveau créateur au compte 110 pour la comptabilisation de :
- 132 817,84 € au titre des financements restants à reprendre suite au transfert des immobilisations à l'Université Rennes 1 et l'UBO après dissolution du CFAUB au 31 décembre 2019 ; - 29,87 € pour régularisation d'amortissements
- 153 917,02 € au compte 119 report à nouveau solde débiteur pour comptabilisation de : -
151 104,84 € soit la valeur nette des biens transmis suite au transfert des immobilisations à l'Université Rennes 1 et l'UBO après dissolution du CFAUB au 31 décembre 2019 ; -
2 812,18 € pour régularisation d'amortissements
- 43 789, 87 € de prélèvement sur réserve au compte 1068 pour la comptabilisation des reversements de solde de trésorerie aux Universités de Rennes 1, Rennes 2, l'UBO et l'IEP suite à la dissolution du CFAUB au 31 décembre 2019 conformément à la délibération du 10 septembre 2020.
- Le solde du compte 119 par le compte 110 pour 153 917,02 €
- - 1 508 543 € de variation de trésorerie
- 2 864 122 € d'excédent sur le résultat patrimonial
- 4 736 588 € de capacité d'autofinancement
- - 38 327 € de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter le report à nouveau solde créateur de l'UBS de 675 533,13 € en réserves.

Article 4 : Le conseil d'administration décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice de l'UBS soit 2 861 910,26 € en réserves.

Article 5 : Le conseil d'administration décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice de la Fondation soit 2 211,88 € en réserves.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (26 votes pour) le compte financier 2020.

(Délibération n°16-2021)

Attendus dans une autre réunion dans le cadre de l'évaluation de l'établissement par l'HCERES, Virginie DUPONT et Jean-Roch SAUVE sont contraints de quitter l'instance.

3.3 – Tarifs de l'offre de formation et certifications CLUBS

(Document de présentation, slides 41-43)

Sébastien LE GALL informe que, dans le cadre d'une demande de naturalisation française, France Éducation International a fait évoluer depuis le 1^{er} avril 2020, sur demande du Ministère de l'Intérieur, la déclinaison du Test de Connaissance du Français pour l'accès à la nationalité française (TCF ANF). Si le B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues reste le niveau requis, le test se décline désormais en 4 compétences : compréhension écrite et orale et expression écrite et orale (et non plus comme auparavant en 2 compétences : compréhension et expression orales). De ce fait, des coûts supplémentaires s'imposent : achat des sujets et gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, il est possible depuis juillet 2020 d'organiser des sessions de test TOEIC Listening and Reading Online en Programme Institutionnel avec une surveillance à distance tout au long, permettant ainsi aux étudiants de

l'UBS de passer le test depuis chez eux. L'organisme certificateur, ETS Global, a fixé à 7 € HT le coût de la surveillance par étudiant.

Enfin, le déploiement de la formation hybride en individuel s'adresse en particulier aux salariés et demandeurs d'emploi bénéficiant d'un financement par le compte personnel de formation (CPF), les opérateurs de compétences (OPCO) ou l'aide individuelle de formation (AIF). Il s'agit de répondre aux besoins en formation certifiante en langues étrangères, allemand, anglais et français langue étrangère, en proposant un parcours individualisé avec validation par le test Goethe Test-Pro pour l'allemand, le TOEIC pour l'anglais et le DELF / DALF ou le TCF pour le français langue étrangère. La durée de la formation sera définie en fonction des objectifs et du niveau de départ de la personne concernée. Le tarif inclut la formation et le passage à la certification.

Les tarifs des formations en langues pour tous publics, applicables à partir du 1^{er} février 2021, sont les suivants :

- Développement du cours hybride en individuel : allemand, anglais et français langue étrangère

Volume horaire : 10h / Tarif : 1 000 €

Volume horaire : 15h / Tarif : 1 500 €

Volume horaire : 20h / Tarif : 2 000 €

Les tarifs des certifications, applicables à partir du 1^{er} février 2021, sont les suivants :

- Test de Connaissance du Français pour l'accès à la nationalité française (TCF ANF) : 120 € au lieu de 70 €
- Test TOEIC programme institutionnel à destination des étudiants de l'UBS : 62 € (à distance) au lieu de 55 € (en présentiel)

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (23 votes pour) les tarifs de l'offre de formation et certifications CLUBS.

(Délibération n°17-2021)

4 – Ressources humaines

4.1 – Campagne d'emplois 2021/2022 - Additif rectificatif

(Document de présentation, slides 45-49)

Sébastien LE GALL rappelle que la campagne d'emplois 2021-2022 a été approuvée par le CA le 12 novembre 2020. Depuis cette date, des éléments et/ou événements nouveaux sont intervenus et conduisent à proposer un additif rectificatif à cette campagne :

- Concernant les personnels BIATSS :
 - Un emploi d'Ingénieur d'études (IGE RF) non pourvu en 2020 fait l'objet d'une proposition de repyramidage en Ingénieur de recherche (IGR RF) afin de permettre d'accueillir un nouveau Directeur du Système d'Information.
 - Outre les huit écoles doctorales co-accréditées, l'UBS se verra dotée la gestion d'une école doctorale en propre en 2022. À ce titre, et afin de préparer les missions de cette nouvelle structure, il est demandé la création d'un emploi de gestionnaire à temps incomplet (50 %) affecté au Service Recherche et Partenariats à compter du 1^{er} septembre 2021. Ce recrutement étant soumis aux conditions de financement par l'AUB.

- Afin de poursuivre la mission destinée à favoriser le développement de l'entrepreneuriat, il est proposé le renouvellement à compter du 1^{er} septembre 2021 d'un emploi de chargé de développement entrepreneuriat au SUIO-IP sur les emplois transférés de l'UBL.
- Dans le cadre du déploiement de l'outil SIFAC-DEMAT et sécurisation des processus, il est proposé de transformer un emploi non permanent affecté à l'agence comptable en emploi permanent de catégorie C à compter du 1^{er} septembre 2021.
- Un agent titulaire de catégorie C (ADJENES) en poste à l'IUT de Vannes a fait part de sa radiation des cadres pour retraite à compter du 1^{er} septembre 2021, il est donc demandé la republication du poste de catégorie C à compter de cette même date.
- Concernant les personnels enseignants

Il est demandé la création d'un poste de PR à compter du 1^{er} septembre 2021 dans le cadre d'une convention passée entre l'ENSTA et l'UBS. En effet, l'ENSTA Bretagne sous la tutelle du Ministère des armées, ne peut recruter directement un PR. L'UBS sert donc d'établissement support au recrutement et à la gestion de ce poste. L'agent recruté sera ensuite détaché à l'ENSTA dans le cadre de l'Institut de Recherche Dupuy de Lôme dont les deux établissements sont les principales tutelles.

La campagne d'emplois 2021 initiale avait acté le principe de recrutement de plusieurs enseignants en CDD financés sur ressources propres à l'ENSIBS, dont les recrutements étaient soumis à l'ouverture effective des sections d'apprentis de la composante. L'ouverture à l'apprentissage de ces sections a fait l'objet d'un avis favorable rendu mi-janvier 2021 par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI). Il s'agit désormais de préciser la volumétrie et la nature de ces recrutements. Sont donc demandés :

- 3 postes en Génie informatique pour l'ouverture d'une 3^{ème} année de la filière Génie Industriel 4.0 par voie de l'apprentissage,
- 2 postes en informatique / Cyberdéfense pour renforcer l'équipe pédagogique en Cybersécurité en prévision de l'augmentation du nombre d'apprentis à la rentrée 2021 (le besoin en enseignement est couvert à 67 % par les personnels en poste).

Enfin, il est proposé la création d'un poste d'enseignant contractuel LRU à l'IUT Vannes en « statistique appliquée » à compter du 1^{er} septembre 2021. Cette demande correspond à l'encadrement de 28 nouveaux apprentis en 2^{ème} année d'ingénieur en cyberdéfense (augmentation de 56 à 84 apprentis en 1^{ère} année du cycle à la rentrée 2020). Elle vise à renforcer l'encadrement professoral de la spécialité par un échange de services avec l'IUT et dans la perspective du pôle numérique (Service affecté à l'IUT de Vannes en échange du service d'un PR à l'ENSIBS dans le cadre de la création d'un « Pôle national de formation à la cybersécurité » PolCyber »). Ce poste sera financé par les ressources propres de l'ENSIBS mais affecté à l'IUT de Vannes dans le cadre d'une convention.

Guy GOGNIAT aimerait savoir si l'ENSIBS a l'intention de transformer les postes présentés en poste d'enseignants-chercheurs.

Éric MARTIN explique qu'il s'agit déjà de pouvoir couvrir les besoins en enseignement avec les deux contraintes posées par la CTI qui sont d'avoir un lien entre formation et recherche et un lien entre formation et innovation. Il a été projeté, avec la présidence, l'ouverture sur ressources propres de postes de fonctionnaires d'État, MCF et PR, dans les trois prochaines années, sans doute à hauteur de 8 postes. Il fallait laisser un peu de temps pour déterminer la faisabilité de ces ouvertures de poste mais Éric MARTIN espère revenir devant les administrateurs en 2022 avec ce projet consolidé.

Sébastien LE GALL confirme que des discussions sont engagées entre la gouvernance et l'ENSIBS sur ce sujet. Dès lors que les ressources sont pérennes, les compétences associées à ces développements doivent être aussi pérennisées.

Philippe LE MÉE constate que la DSI va encore perdre un poste, ce qui ne va pas faciliter la tâche des collègues qui doivent accompagner les nombreux projets inscrits dans le cadre du schéma du numérique.

Sébastien LE GALL rappelle que les questions relatives à la DSI ont été exposées lors d'un précédent CA et le plan d'actions proposé par la gouvernance intègre l'ensemble des problématiques. Le questionnement d'une évolution de la direction de la DSI supposait de mobiliser ce poste. Sébastien LE GALL assure que l'attention de la gouvernance vis-à-vis de la DSI est forte.

Charlotte DE SENTENAC note que le projet de réorganisation avait été présenté lors du dernier CA mais il n'avait pas été précisé le positionnement de l'ancien directeur de la DSI. Elle comprend que l'ancien directeur reste à l'UBS avec des missions à définir mais qui sont censées contribuer à l'action globale de la DSI. Elle aimerait avoir quelques précisions sur ce point.

Sébastien LE GALL informe qu'un recrutement d'un nouveau directeur de la DSI a eu lieu et celui-ci prendra son nouveau poste au 1^{er} juin 2021. Un accompagnement est effectué auprès de l'actuel directeur de la DSI pour trouver une réponse à un besoin de l'Université tout en restant en lien avec son cœur de compétences.

Jean-Roch SAUVÉ confirme que les discussions sont engagées avec l'actuel directeur de la DSI pour définir le profil de son futur emploi.

Sébastien LE GALL annonce que ce point a été présenté en Comité Technique le 8 mars 2021 et l'avis a été réputé donné (6 abstentions).

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, avec 21 votes pour et 1 abstention, l'additif rectificatif de la campagne d'emplois 2021/2022.

(Délibération n°18-2021)

4.2 – Incidences de la revalorisation du SMIC sur les grilles de salaire des contractuels de catégories C et B et des contractuels sous contrats de recherche

(Document de présentation, slides 50-52)

Sonia JAFFRO rappelle que le dispositif Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) ne s'applique qu'aux fonctionnaires. Dès lors, les grilles de référence pour la rémunération des contractuels sont celles d'avant la mise en place de la PPCR et n'intègrent pas le transfert points primes. Depuis le 1^{er} janvier 2021, compte tenu d'une revalorisation du SMIC à 1 554,78 € (INM le plus proche à 332), les grilles utilisées pour les agents contractuels de catégories C et B « classe normale » en vigueur depuis janvier 2019, nécessitent d'être réévaluées :

- Pour les agents de catégorie C : il faut tenir compte de la grille des agents titulaires en C1 qui ne démarre qu'à l'échelon 325 et donc en-dessous du SMIC avec versement d'une indemnité différentielle. La revalorisation implique de démarrer la grille à l'INM 330 qui devient l'échelon 1 ;
- Pour les agents de catégorie B, actuellement le premier échelon correspond à l'INM 329. La revalorisation du SMIC implique de démarrer la grille à l'INM 332 qui devient l'échelon 1 ;

- Pour la grille de rémunération applicable aux agents recrutés dans le cadre de contrats de recherche, la revalorisation du SMIC implique de passer de 1 540 € à 1 560 €.

Charlotte DE SENTENAC se demande si l'État paierait les agents de catégorie C en-dessous du niveau du SMIC sans les mesures de compensation prises aujourd'hui.

Sonia JAFFRO confirme que les premiers échelons des grilles de fonctionnaires sont en-dessous du SMIC, du fait de la non-revalorisation de la valeur du point d'indice. Pour autant, un système d'indemnités compensatoires amène le niveau de rémunération au minimum du SMIC.

Sébastien LE GALL annonce que ce point a été présenté en Comité Technique le 8 mars 2021 qui a donné un avis favorable avec 5 voix pour et 1 abstention.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) la revalorisation des grilles de salaires pour les agents contractuels de catégories C et B et celle des agents contractuels recrutés dans le cadre de contrats de recherche.

(Délibération n°19-2021)

5 – Formation et vie étudiante

5.1 – Montant et modalités d'attribution d'aides exceptionnelles incluant la distribution de bons alimentaires, d'hygiène et bons culture aux étudiants boursiers dans le cadre de la crise COVID-19

(Document de présentation, slides 54-57)

Suite au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et à la circulaire du 30 octobre 2020 relative à la mise en œuvre du confinement adapté dans l'enseignement supérieur et la recherche qui prévoit un accompagnement des usagers en précisant que « le produit de la CVEC pourra à nouveau être mobilisé par les établissements et les CROUS, afin de renforcer l'accompagnement social des étudiants et notamment d'aider les plus en difficulté à accéder aux actions de vie étudiante », l'UBS a décidé d'engager les dépenses suivantes :

- achat de 920 bons alimentaires et d'hygiène dans les magasins BIOCOOP Lorient (660 bons pour un montant total de 33 000 €) et BIOCOOP Vannes (260 bons pour un montant total de 13 000 €). Une subvention complémentaire du CROUS a permis d'acheter 400 bons supplémentaires à BIOCOOP Vannes pour un montant de 20 000€.
- achat de produits d'hygiène BIOCOOP pour un montant de 3957,03 €,
- achat de 100 bons culture auprès de la librairie Cheminant (Vannes) pour un montant de 5 000 € et de 105 bons culture auprès de la librairie Sillage (Ploemeur) pour un montant de 5 000 €
- achat de 150 ballotins de chocolats Pier-Marie Le Moigno (Lorient) et de 150 ballotins de chocolats Alain Chartier (Vannes) pour un montant total de 3781,13 €
- achat de paniers bio auprès du Verre Doseur (Vannes) et de BIOCOOP (Lorient) pour un montant total actuel de 8051,48 € (en attente des dernières factures à venir de BIOCOOP Lorient).

Soit un montant total de 91 789,64 € dont 20 000 € de subvention CROUS CVEC Bretagne.

Cette décision s'appuie sur le caractère exceptionnel et imprévisible de la situation conduisant à un second confinement à compter du 29 octobre 2020 et induisant la fragilisation sociale et la

précarisation de nombreux étudiants. Cette situation exceptionnelle a incité l'UBS à privilégier l'achat direct auprès des fournisseurs susmentionnés qui étaient en capacité de répondre rapidement à l'urgence impérieuse de la situation, à individualiser lesdits bons alimentaires et d'hygiène en répondant à la notion de confidentialité que le traitement des données sur les étudiants boursiers implique et à répondre aux exigences de développement durable et de recours aux circuits courts dans lesquelles l'UBS est engagée.

La décision d'allocation des aides exceptionnelles a été réalisée sans décision préalable du CA compte tenu de l'impossibilité de réunir l'instance entre le moment où les dossiers ont été instruits et acceptés, le lancement de l'opération de distribution et l'envoi des bons alimentaires, d'hygiène et des bons culture.

Guy GOGNIAT salue l'action de l'établissement pour les étudiants de l'UBS qui sont actuellement dans une situation difficile.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (22 votes pour) le montant et modalités d'attribution d'aides exceptionnelles incluant la distribution de bons alimentaires, d'hygiène et bons culture aux étudiants boursiers dans le cadre de la crise COVID-19

(Délibération n°20-2021)

6 – Questions diverses

Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.

Le vice-Président du conseil d'administration lève la séance à 15h50.

La Présidente,
Virginie DUPONT